



25^{ème} GRAND PRIX du RIED
Course de régularité
5 & 6 octobre 2024

REGLEMENT PARTICULIER

1. ORGANISATION

Le MOTO CLUB DU RIED organise les 5 & 6 octobre 2024, le 25^{ème} Grand Prix du Ried
Ce règlement a été approuvé par la F.F.M. sous le n° EP 523
Les prescriptions du règlement sportif international des courses sont applicables à cette épreuve inscrite en zone union européenne (ZUE).

2. DEFINITION

Dates : 5 & 6 octobre 2024
Longueur : 3300 m Largeur moyenne : 7 m
Lieu : CD 705 entre Schwobsheim et Boesenbiesen, CD 609 entre Boesenbiesen et CD 209, de l'intersection de la CD 609 et la CD 209 vers Schwobsheim.

3. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Motos anciennes solo : maximum 200
Side-cars : maximum 40
L'organisateur se réserve le droit de clore les engagements dès que la limite est atteinte.

4. CAPACITE

Epreuve en Zone Union Européenne

5. CATEGORIES

- Classe 1 Vintage + Post Vintage 100 cc et + de 1920 au 31/12/1969
- Classe 2 Classic - 250 cc de 1970 au 31/12/1979
- Classe 3 Classic + 250 cc à 349 cc de 1970 au 31/12/1979
- Classe 4 Classic + 350cc à 499 cc de 1970 au 31/12/1979
- Classe 5 Classic + Post Classic + 500 cc à de 1970 au 31/12/1985
- Classe 6 Classic + Post Classic Prestige de course de 125 cc à 1200cc de 1965 à 1995
- Classe 7 Post Classic - 600 cc de 1980 au 31/12/1993
- Classe 8 Post Classic + 600 cc de 1986 au 31/12/1995
- Classe 9 Side Car Classic jusqu' en 1979
- classe 10 Side Car Post Classic jusqu'en 1989
- Classe 10 Démonstration Cyclomoteurs, Scooters, Solex, (super motard sur invitation)
- Classe démonstration Kid
- encadré par un éducateur sportif CHELGHOUM Karim N° 06722ED0182

6. CONCURRENTS

Dans chaque catégorie, les participants français et étrangers concourront pour le même classement.
Les pilotes étrangers devront avoir une autorisation de leur fédération respective.

7. ENGAGEMENT

Ouverture dès réception de ce règlement. Chaque concurrent pourra s'inscrire dans 1 à 3 catégories.
Chaque machine ne pourra être conduite que par 1 seul pilote.



8. INSCRIPTIONS

Les demandes d'engagement devront parvenir 21 **jours avant la date de la manifestation** (soit le 14 septembre 2024) accompagnée d'un chèque ou virement de 130 €. virement IBAN de 130 € pour les pilotes étrangers. Ou 150 € paiement sur place.

Adresse :

**BRAUN DANIEL
1 Rue Neubruch
F-67820 WITTISHEIM**

9. CONFIRMATION

Chaque engagement retenu sera confirmé dans les 10 jours suivants la date limite des engagements. Les N° de course seront alors attribués. Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des courses sur circuit ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

10. VERIFICATIONS

Lieu : sous le chapiteau du parc coureur

Administratives et techniques : le vendredi 4 octobre 14h à 18h et samedi 5 octobre de 08h à 11h

Tous les concurrents doivent d'abord effectuer le contrôle administratif avant de passer au contrôle technique.

Le contrôle technique comprend les vérifications suivantes :

- le niveau sonore maximal est celui fixé dans le règlement FFM
- la moto ou side-car
- **la combinaison qui doit être d'un seul tenant.**
- **la plaque dorsale homologuée 1621-2.**
- **le casque E dont le N° d'homologation commence par 05.**

11. BRIEFING

Tout pilote n'ayant pas signé la feuille d'émargement du briefing, qui aura lieu à la place des fêtes à 11h30 précise, ne participera pas à l'épreuve.

12. ENTRAINEMENT

Les essais libre se feront le samedi après-midi, après un tour de formation. Le départ des essais se fera individuellement, concurrent après concurrent, aux ordres du directeur de course toutes les 5 secondes. Les essais en dehors des horaires prévus sont strictement interdits sous peine de mise hors course sans aucun recours.

13. EPREUVE :

Essai libre : Samedi de 13h00 à 19 h
1^{ère} manche : Dimanche matin à partir 7h30
2^{ème} manche : Dimanche après-midi jusqu'à 19 h

A l'entrée des agglomérations, l'épreuve sera neutralisée et les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route et en particulier la vitesse qui ne pourra pas être supérieure à 50 km/h sous peine de disqualification immédiate. De plus, la traversée des agglomérations se fera sous drapeaux jaunes (interdiction de dépasser). Tout concurrent ne respectant pas cette réglementation sera immédiatement exclu de l'épreuve sur drapeau noir, et ne pourra pas s'inscrire en 2025. Cette information est à voir au chapitre 11 de ce règlement et le jury prendra les sanctions en conséquence (voir exclusion pour plusieurs années).



14. DEPART :

Nombre de concurrents : maximum 25 par classe de la 1 à 8, classe side car 20
Après un tour de formation le positionnement sur la grille par N° dans l'ordre croissant
Le départ sera individuel, et se fera en lignes alternées de gauche à droite dans l'ordre des numéros croissants, concurrents après concurrents, aux ordres du directeur de courses toutes les 5 secondes.
Le chronomètre se déclenche au passage de la boucle de chronométrage.

15. ARRIVEE :

Le chronomètre sera arrêté lors du passage du 1^{er} concurrent ayant bouclé son 5ème tour de course.

16. POST ARRIVEE :

Sur présentation du drapeau à damiers, les coureurs rejoignent le parc sitôt la ligne d'arrivée franchie.

17. CLASSEMENT :

Le classement sera établi en tenant compte du chronomètre de la 1ère manche du dimanche puis de la 2^e manche en effectuant une soustraction des temps.

18. PRIX :

Aucune prime de départ ni d'arrivée ne sera versée à l'occasion de cette épreuve.

19. COUPES :

Pour chaque catégorie : 3 coupes, si le nombre de partant est au moins égal à 10, sinon 2 coupes.
Classement scratch régularité : 3 coupes.
Scratch féminin : 1 coupe.

20. RECLAMATIONS :

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75€, doit être déposé, par écrit, auprès du directeur de course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats. Cette réclamation doit être assortie, lorsqu'elle suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75€ pour un moteur 2 temps et d'une caution de 150€ pour un moteur 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est fondée.

21. AFFICHAGE DES RESULTATS :

Un tableau d'affichage pour les temps ainsi que le règlement particulier sera installé dans le parc coureur, son responsable sera en liaison avec le chronométrage de la ligne d'arrivée.

22. PARC DES COUREURS :

Le parc des coureurs se situe à la place des fêtes de Boesenbiesen. Tous les pilotes sont priés de respecter leur emplacement indiqué par le responsable de parc. Les pilotes et leurs accompagnateurs sont responsables de la propreté de leur emplacement.

23. DISTRIBUTION DES PRIX :

La distribution des prix se fera le dimanche soir sous le chapiteau situé dans le parc coureur.

24. ASSURANCE :

Assurances ALLIANZ HAEGELI-KHUN 67600 HILSENHEIM

25. COMMISAIRES OFFICIELS :

Directeur de course (ODC)

PINNAU Jeannot 019594

Arbitre (ODC)

SALM Olivier 117900

Commissaire technique (OFF)

LAPEYRADE Jean-Pierre 014441

Commissaires de route (OFF)

SCHEER Marc

BRAUN Daniel

HEINRICH Quentin

JAMBOIS Lucien

KOCH Gilles

DETTOMA Fabienne

CHAVOT Joel

BOUTET Patrick

SIMON Christophe

GROSS Jean Claude

SENELAR Dominique

MEHN Laurent

RHIEL Alain

OPPERMANN Florian

GRIFFON Guillaume

HEYBERGER André

HEYBERGER Nicole

ECK Manoel

BERTANI Denis

JANODET Hélène

NICLAS Geoffrey

HOLFER Dominique

GOELLER Jean Marie

KNOBLOCH Richard

KUHN Eric

VOGT Christian

Uhry Manuel

Responsables Sécurité

BRAUN Daniel
BOUTET Patrick

Pour obtenir des renseignements complémentaires, écrire à

Moto Club du Ried
BRAUN Daniel
1, rue Neubruch
67820 Wittisheim
danielchantal.braun@wanadoo.fr

Fait à Wittisheim, le 2 mars 2024

POUR LE MOTO CLUB DU RIED

Président
BRAUN Daniel
Moto Club du Ried



Directeur de course



Pour la L.M.G.E

Pour la F.F.M.